



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 23 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Argentine* : projet de résolution

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008, dans laquelle elle a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à un niveau élevé, en 2011, ainsi que ses résolutions 64/213 du 21 décembre 2009 et 65/171 du 20 décembre 2010,

1. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple de la République turque pour avoir accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul du 9 au 13 mai 2011 et fourni tout l'appui nécessaire;

2. *Approuve* la Déclaration d'Istanbul¹ et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020² adoptés au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et *demande* à toutes les parties prenantes concernées de s'engager à mettre en œuvre le Programme d'action.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/CONF.219/L.1.

² A/CONF.219/3.

